



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NOUZILLY

REGLEMENT DU 5e CONCOURS DE NOUVELLES « BRÈVES DE PLUME » 2013

A vos plumes ! Lancez-vous, faites-vous plaisir et faites plaisir à tous ceux qui vous liront.

ARTICLE I : PARTICIPATION AU CONCOURS :

Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, hormis aux écrivains professionnels, aux organisateurs, à leur famille et aux membres du jury.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE II : ORGANISATEUR

La Bibliothèque Municipale de Nouzilly - 1 Place Emile Cholet – organise du 1er avril au 31 août 2013 un concours de nouvelles intitulé "BRÈVES DE PLUME" en Indre-et-Loire, avec le soutien des collectivités publiques et de sociétés partenaires.

ARTICLE III : CRÉATION ET DIFFUSION

Ce concours est destiné à :

1. favoriser la création et la diffusion d'œuvres littéraires originales et inédites d'expression française.
2. promouvoir les auteurs en herbe.

ARTICLE IV : ACCÈS

Le règlement et les modalités de ce concours gratuit sont accessibles :

1. par Internet, en envoyant un courriel à :
 - mootto@laposte.net, ou
 - charlottedewavrin@wanadoo.fr
2. par courrier avec une enveloppe timbrée à la Bibliothèque Municipale, 1 bis Place Emile Cholet 37380 NOUZILLY.
3. En téléphonant au 06 84 65 47 43 ou 06 09 36 45 60

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, modifier ou annuler le concours en cas de force majeure. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE V : PRINCIPES DU CONCOURS

- UNE NOUVELLE : **thème et genre libres**
- LONGUEUR : **entre 5 et 12 feuillets A4 (21/29,7 cm), recto de 25 lignes maximum**
- POLICE DE CARACTÈRE : **de type «ARIAL».**
- GRANDEUR DE CARACTÈRE: **corps 12 – Marge : 2 cm à gauche – Interlignes : 1,5 cm**

TEXTE : un texte de qualité avec des constructions grammaticales correctes, une orthographe et une ponctuation soignées...

Pensez au jury qui va vous lire et qui en tiendra compte. Nous vous remercions de spécifier sur chaque nouvelle envoyée «œuvre certifiée originale, personnelle et inédite» et surtout

de ne pas signer vos textes pour préserver l'anonymat pour le jury.

TOUT MANUSCRIT NE RÉPONDANT PAS À CES CRITÈRES SERA REFUSÉ

ENVOI : **pas d'envoi par Internet mais par courrier.**

Une grande enveloppe avec votre texte – **en 3 exemplaires** – contenant une petite enveloppe cachetée sur laquelle est réécrit le titre de la nouvelle et qui contient vos coordonnées précises : prénom, nom, adresse, téléphone, date de naissance, éventuellement adresse mail.

L'envoi doit être fait **avant le 31 août 2013 à minuit – le cachet de la Poste faisant foi à :**

**« BREVES DE PLUME » 2013
CONCOURS DE NOUVELLES - ADULTES
MAIRIE
3 Place Emile Cholet
37380 NOUZILLY**

ARTICLE VI : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour accéder au concours, l'inscription est obligatoire. Chaque participant s'inscrit par courrier à l'adresse de la Bibliothèque, 1 Place Emile Cholet 37380 NOUZILLY, ou par courriel à mootto@laposte.net ou charlottedewavrin@wanadoo.fr, ou par téléphone au 06 84 65 47 43 ou 06 09 36 45 60.

Toute inscription incomplète ou inexacte (notamment l'âge du participant) entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE VII : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Début septembre, à la fin de la période de réception des manuscrits, se réunira un jury composé d'écrivains professionnels et non professionnels, de journalistes, de bibliothécaires et de membres de la Bibliothèque. Les manuscrits seront lus du 15 septembre au 15 novembre 2013.

Les prix seront remis le

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013 A 11H

AU CENTRE DE LOISIRS, 4 avenue du Lac

37380 NOUZILLY

Le jury est souverain pour désigner les lauréats et leur classement.

Il délibèrera et proclamera les résultats. Il assurera la diffusion des résultats et la publication éventuelle des œuvres.

La liste des gagnants du concours de nouvelles « BRÈVES DE PLUME » sera diffusée par voie de presse, dans les 8 jours suivant la délibération.

ARTICLE VIII : DOTATIONS ET RÉPARTITIONS

Le concours "BRÈVES DE PLUME" est doté de plusieurs prix. La liste sera affichée à la Bibliothèque Municipale.

ARTICLE IX : MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

Venez à la remise des prix, le jury et le public apprécieront de vous y rencontrer autour d'un cocktail. Des nouvelles des lauréats y seront lues.

Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un lot de même valeur.

Les prix pourront être retirés à la mairie de Nouzilly jusqu'au 30 décembre 2013.

En cas de publication par les organisateurs, le manuscrit restera libre de droit.

ARTICLE X : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

ARTICLE XI : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations nominatives recueillies pour la participation à ce concours sont traitées conformément à la Loi de janvier 1978 « Informatique et liberté ».